ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

GUIDE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES TERMINALES DES BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DES CANDIDATS INDIVIDUELS ET CNED CARTE LIBRE

SESSION 2027

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS [DEC 3]

SOMMAIRE

✦ **FICHE REPÈRE N°1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS DE PASSATION** 3

ENSEIGNEMENTS RELEVANT DU CONTRÔLE CONTINU (CC) AU BACCALAURÉAT 4

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DU CC 4

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS DANS LE CADRE DU CONTRÔLE CONTINU 5

QUESTION DE L'ABSENTÉISME 5

✦ **FICHE REPÈRE N°2 – INSCRIPTION DES CANDIDATS** 6

COMPTE UTILISATEUR 6

INSCRIPTION 7

INFO CANDIDATURE 7

QUALIFICATION 8

ÉPREUVES 8

RÉCAPITULATIF 9

NUMÉRO D'INSCRIPTION 9

CONFIRMATION D'INSCRIPTION 9

PIÈCES JUSTIFICATIVES 9

CONVOCATION AUX ÉPREUVES 10

RÉSULTATS ET RELEVÉS DE NOTES 10

✦ **FICHE REPÈRE N°3 – CHANGEMENT DE STATUT ET INTERRUPTION DE SCOLARITÉ** 11

PASSAGE D'UN STATUT SCOLAIRE EN 1ÈRE À UN STATUT INDIVIDUEL EN TERMINALE 11

PASSAGE DE LA VOIE GÉNÉRALE VERS LA VOIE TECHNOLOGIQUE 11

PASSAGE DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE VERS LA VOIE GÉNÉRALE 11

CHANGEMENT DE SÉRIE EN VOIE TECHNOLOGIQUE 12

PASSAGE DE LA VOIE PRO VERS LA VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE 12

INTERRUPTION AU COURS DU CYCLE TERMINAL 12

✦ **FICHE REPÈRE N°4 – INTERRUPTION ET RÉINSCRIPTION AU BACCALAURÉAT** 13

RÉINSCRIPTION APRÈS UN OU PLUSIEURS ÉCHECS AU BACCALAURÉAT 13

RÉINSCRIPTION APRÈS UN SUCCÈS AU BACCALAURÉAT 13

✦ **FICHE REPÈRE N°5 – ÉPREUVES DE 1ÈRE (DÉROGATIONS ET CONSERVATION NOTES)** 14

ANNEXE ❶ – FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE REMPLACEMENT 2027 16

ANNEXE ❷ – FORMULAIRE DE RENONCIATION AU BÉNÉFICE DE NOTES 17

ANNEXE ❸ – LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES 18

✦ FICHE REPÈRE N°1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS DE PASSATION

Bureau des épreuves de 1ère
ce.decea@ac-montpellier.fr

Bureau des épreuves de Terminale
ce.decinscription@ac-montpellier.fr

RECTORAT DE MONTPELLIER
DEC 3 – Inscription au BGT
31, rue de l'Université - CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
www.ac-montpellier.fr

CALENDRIER

Inscriptions du 5 octobre 2026 14h00 au 30 octobre 2026 18h00.
Retour des pièces justificatives au plus tard le 10 novembre 2026, **cachet de la poste faisant foi**.
Les premières épreuves auront lieu dès le mois d'avril. Le calendrier académique des épreuves sera disponible sur le site de l'académie courant du mois de janvier.
Les convocations sont publiées sur CYCLADES 15 jours minimum avant chaque épreuve.

POINT DE VIGILANCE

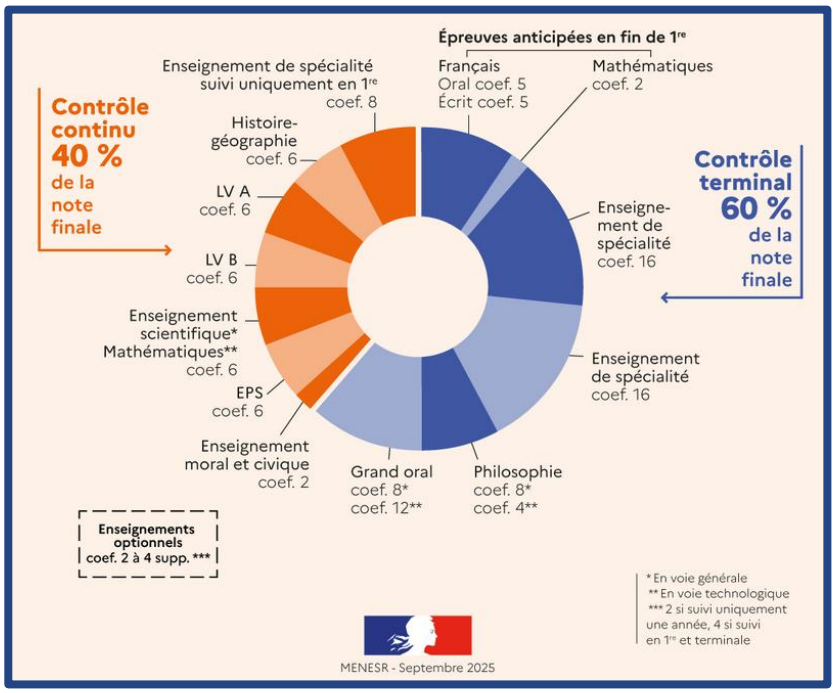
- Tout candidat souhaitant s'inscrire aux épreuves du baccalauréat général ou technologique devra impérativement respecter les démarches indiquées dans ce guide.
- **Toute pièce complémentaire demandée par la DEC devra être transmise au plus tard le 25 novembre 2026, sous peine d'être radié(e) de l'examen.**
- Toute absence* à une épreuve doit être justifiée au plus tard trois jours ouvrables** (72 heures) après le déroulement de l'épreuve (voir ***annexe 1***)
- Toute absence non justifiée sera sanctionnée par un zéro ou la mention AB à l'épreuve non subie.

* Motif médical (certificat médical) ou pour cause de force majeure dûment constatée.
** Un jour **ouvrable** correspond à tous les jours de la semaine, à l'exception du jour de repos hebdomadaire (généralement le dimanche) et des jours fériés habituellement non travaillés. On en compte 6 par semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, généralement).

Les candidats au baccalauréat sont dits « individuels » ou « isolés » quand :

- ils ne suivent les cours d'aucun établissement, ou
- qu'ils sont inscrits dans un établissement privé n'ayant pas signé de contrat avec l'État, un établissement français à l'étranger ne bénéficiant pas d'une homologation pour le cycle terminal du lycée général et technologique ou au centre national d'enseignement à distance (CNED) en scolarité libre.

ENSEIGNEMENTS RELEVANT DU CONTRÔLE CONTINU (CC) AU BACCALAURÉAT



Les candidats individuels ne sont pas soumis au contrôle continu. Ils devront se présenter à des épreuves ponctuelles au titre des enseignements obligatoires représentant 40% des coefficients (extrait de la **note de service du 28/07/2021**).

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DU CC

Le candidat peut choisir entre deux modalités de passation (**note de service du 28/07/2021**) :

	ENSEIGNEMENTS RELEVANT DU CONTRÔLE CONTINU	
FORME DE PASSAGE	1ÈRE	TERMINALE
Évaluations ponctuelles en fin de 1ère et en fin de Terminale, y compris EPS	**Sur le programme de 1ère :** - Histoire-géographie - Langue vivante A - Langue vivante B - Enseignement moral et civique - Enseignement scientifique (voie générale) - Mathématiques (voie technologique) - Spécialité Non Poursuivie	**Sur le programme de Terminale :** - Histoire-géographie - Langue vivante A - Langue vivante B - Enseignement moral et civique - Enseignement scientifique (voie générale) - Mathématiques (voie technologique) - Éducation physique et sportive
Évaluations ponctuelles en Terminale, y compris EPS		**Sur le programme de 1ère et de Terminale (cycle terminal) :** - Histoire-géographie - Langue vivante A - Langue vivante B - Enseignement moral et civique - Enseignement scientifique (voie générale) - Mathématiques (voie technologique) - Spécialité Non Poursuivie (1ère) - Éducation physique et sportive

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS DANS LE CADRE DU CONTRÔLE CONTINU

CLASSE DE 1ÈRE

Au choix, 1 enseignement (voie générale) ou 2 enseignements (voie technologique) parmi :

- LVC (étrangère ou régionale)
- LCA latin
- LCA grec
- Arts
- Langue des signes française (LSF)
- Éducation physique et sportive

CLASSE DE TERMINALE

Au choix, **2 enseignements au maximum (impossible de prendre 2 options du même groupe) :**

1 enseignement de groupe 1 parmi :

- Mathématiques complémentaires
- Mathématiques expertes
- Droits et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC)

NB : Les enseignements optionnels de littératures et culture de l'antiquité (LCA) en Latin et/ou Grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis en 1ère et en Terminale.

1 enseignement de groupe 2 parmi :

- LVC (étrangère ou régionale)
- LCA latin ou LCA grec
- Éducation physique et sportive
- Arts
- Langue des signes française (LSF)
- Hippologie et équitation
- Agronomie-économie-territoire
- Pratiques sociales et culturelles



Un enseignement optionnel suivi sur l'ensemble du cycle terminal est affecté d'un coefficient 4 (2 pour l'année de 1ère et 2 pour l'année de Terminale), **qui viennent s'ajouter aux 100 coefficients communs du baccalauréat**. Un enseignement optionnel suivi sur la seule année de Terminale est affecté d'un coefficient 2. Le total des coefficients en est alors modifié d'autant.

Les évaluations ponctuelles destinées aux candidats individuels sont organisées à la fin de l'année scolaire. Une convocation nominative est mise à la disposition des candidats sur le compte CYCLADES au plus tard 15 jours avant les épreuves.

QUESTION DE L'ABSENTÉISME

Toute absence à une évaluation ponctuelle de la session normale doit être dûment justifiée.

Le justificatif et le formulaire d'inscription aux épreuves de remplacement (***annexe 1***) doivent être adressés **au plus tard trois jours ouvrables après le déroulement de l'épreuve** à :

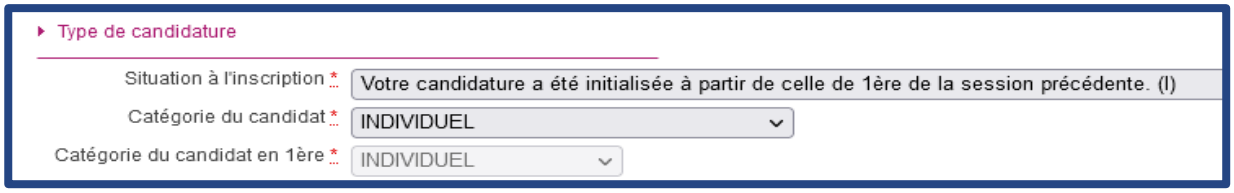
ce.dec3septembre@ac-montpellier.fr

Lorsque l'absence n'est pas dûment justifiée, la notation AB valant zéro est attribuée au candidat pour l'évaluation non subie. En cas d'absence pour cause de force majeure dûment constatée à une évaluation ponctuelle, le candidat individuel est convoqué à une évaluation de remplacement. **Si le candidat ne se présente pas à cette évaluation ponctuelle de remplacement, alors la notation AB valant zéro est attribuée**, afin de calculer le résultat final de l'examen et permettre la délibération du candidat.

✦ FICHE REPÈRE N°2 – INSCRIPTION DES CANDIDATS

COMPTE UTILISATEUR

Les candidats des classes de Terminale seront préinscrits dans CYCLADES à partir d'une bascule de la base des élèves de 1ère. Il vous appartient, si vous avez déjà un compte CYCLADES de 1ère, de vous inscrire avec ce compte afin de conserver les notes obtenues aux épreuves subies.



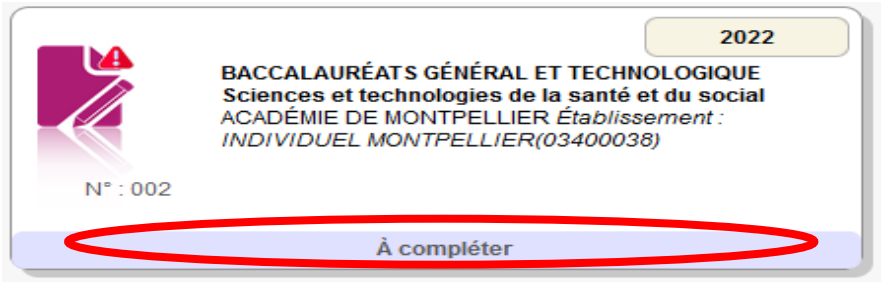
RAPPEL IMPORTANT

- **Ne peuvent être inscrits en Terminale que les candidats ayant subi les épreuves de 1ère ou étant âgés d'au moins 20 ans en 2027.**
- Les candidats scolaires de 1ère ou redoublants de Terminale ayant décidé de s'inscrire sous le statut individuel devront utiliser les identifiants de connexion qui leur ont été remis lors de l'inscription en 1ère. **En cas de perte, vous devez vous rapprocher de votre établissement.**

- **J'ai déjà un compte candidat CYCLADES :**
  - Je me connecte directement sur CYCLADES.

POINT DE VIGILANCE

- **Si vous avez déjà un compte CYCLADES (inscription en 1ère en 2025 ou redoublant de Terminale 2026), une inscription pour la session 2027 existe déjà. Elle est « à compléter » :**



- **J'ai un compte candidat CYCLADES mais j'ai oublié le mot de passe :**
  - J'accède à CYCLADES,
  - Je saisis mon identifiant (adresse mail pour les candidats individuels et identifiant au format **prénom.nom** pour les candidats précédemment scolaires),
  - Je clique sur « *mot de passe oublié* » pour réinitialiser mon mot de passe.
- **Je n'ai jamais eu de compte candidat CYCLADES :**
  - Je me connecte sur le portail d'inscription CYCLADES de l'académie de Montpellier,
  - Je clique sur « *Je n'ai pas de compte* »,
  - Je saisis toutes les informations demandées.

Il convient de cliquer sur l'onglet de la session 2027 (sinon la page ne s'ouvrira pas) puis sur mon inscription, sur « modifier » en bas de page. Il convient d'ouvrir tous les onglets (« suivant »), modifier les informations le cas échéant puis « enregistrer ».

- L'adresse mail est l'identifiant du compte ; il ne peut y avoir qu'un seul compte candidat par mail.
- Le mot de passe doit comporter au moins une majuscule, une minuscule et un caractère spécial. Le nombre de caractères doit être compris entre 8 et 20.
- Si vous aviez un compte CYCLADES en 1ère, un bouton avec la mention **À compléter** apparaît sur l'écran d'accueil de l'application. Il faut l'utiliser pour l'inscription en Terminale pour permettre la bonne remontée de vos données de l'année précédente.

- Un mail d'activation est ensuite envoyé à l'adresse mail que j'ai renseignée : je clique sur le lien d'activation **dans les 48h suivant la réception** (je vérifie également mes spams).
- Je peux alors me connecter à l'aide de mon adresse mail et de mon mot de passe.

INSCRIPTION

- Je clique sur le menu **M'inscrire.**
- Je choisis l'examen (Épreuves anticipées ou Baccalauréat général/technologique), la session 2027, l'académie de Montpellier et je valide.

- Pour les candidats de la zone ASIE/PACIFIQUE, je choisis ASIE/Australie.
- La voie technologique n'est pas proposée dans les centres ouverts à l'étranger sauf la série STMG qui n'est possible qu'en INDE, à PONDICHERY.

- Je complète ou je vérifie l'ensemble des onglets :
  - Identification,
  - Infos candidature,
  - Qualification,
  - Épreuves,
  - Récapitulatif,
  - N° inscription.

INFO CANDIDATURE

- Je renseigne la catégorie candidat qui me correspond : **individuel** et **département** (**attention, vous êtes convoqué dans la zone géographique choisie**).

- Cette étape est importante, car elle détermine la nature de mon évaluation.

- J'indique si je demande un aménagement de mes épreuves.

Pour toute demande de renseignements relatifs aux aménagements, il conviendra d'envoyer un courriel à l'adresse suivante :
ce.amenagementbac@ac-montpellier.fr

- Le calendrier et les modalités d'aménagements sont publiés sur le site de l'académie de Montpellier, à l'adresse suivante : https://www.ac-montpellier.fr/handicap-et-amenagements-d-epreuves-123251
- **Un candidat en situation de handicap permanent connu au moment de l'inscription à l'examen et qui souhaite demander un aménagement d'épreuves doit renseigner par « OUI » la rubrique « Handicap » sur l'application d'inscription CYCLADES. Cela ne constitue néanmoins pas une demande d'aménagement.**
- Les candidats en situation de handicap temporaire au moment des épreuves devront compléter un document qui sera mis en ligne dans le courant du mois de mars 2027.

QUALIFICATION

- Je renseigne ma voie : générale ou technologique (précision de la série technologique).

ÉPREUVES

- Je renseigne les **3 enseignements de spécialité** en fonction de la modalité de passation choisie (au choix pour le baccalauréat général ou associés à la série d'inscription pour le baccalauréat technologique).
- Je renseigne les choix de langue pour la LVA et la LVB.

POINT DE VIGILANCE

Il n'est pas possible de permuter la LVA et la LVB en cours d'année de terminale, ou bien entre la classe de 1ère et celle de Terminale.



- Je renseigne mes choix de **2 disciplines pour l'EPS** ou, le cas échéant, mon inaptitude partielle ou totale à l'EPS. Le certificat d'inaptitude en éducation physique et sportive est à télécharger sur le site de l'académie de Montpellier et à joindre impérativement à la confirmation d'inscription.
- Si je redouble, je peux bénéficier de conservation/bénéfices de notes (Article du code de l'éducation D. 334-13 pour la voie générale et D. 336-16 pour la voie technologique). Elle est automatique si j'utilise mon compte de l'année dernière. Je dois donc signaler sur ma confirmation d'inscription en rouge si je ne souhaite pas avoir le bénéfice des notes et joindre l'***annexe 2 – Formulaire de renonciation au bénéfice de notes***.
- Je peux bénéficier de dispenses d'épreuves si je suis déjà titulaire d'un baccalauréat (**arrêté du 14 mai 2020**) ou si je change de voie ou de série (**arrêté du 6 novembre 2019**). Les dispenses seront saisies par les services de la DEC, et ne sont pas automatiques sur CYCLADES. Je me reporte à la ***fiche repère n°4*** pour plus d'informations.

> Le choix de la conservation, du bénéfice de notes ou de la dispense d'épreuves ne permet pas l'obtention de mention à l'examen.

- Je peux renseigner **1 ou 2 choix d'enseignements optionnels** (**Bulletin Officiel N°41 du 4 novembre 2021**).

RÉCAPITULATIF

Je dois valider mon inscription sur le portail CYCLADES en ligne. Cette validation vaut signature et entraînera la génération du récapitulatif d'inscription.

- Cet onglet affiche toutes les informations saisies précédemment.
- Je dois cliquer sur le bouton **Enregistrer** pour terminer mon inscription.

NUMÉRO D'INSCRIPTION

- Je prends en note mon numéro de candidat.
- Je peux éditer ma confirmation en cliquant sur **Visualiser/Imprimer.**
- Ma confirmation d'inscription est également disponible dans **Mes documents.**

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Une fois ma confirmation d'inscription imprimée, je vérifie et corrige les erreurs éventuelles dans CYCLADES, tant que la période des inscriptions est ouverte.

- Il est de la responsabilité du candidat de vérifier attentivement cette confirmation d'inscription et notamment les éléments suivants :
  - Nom et prénom(s),
  - Date et lieu de naissance,
  - Adresse postale valide dans l'académie de Montpellier,
  - Adresse mail et numéro de téléphone en France,
  - Département,
  - Baccalauréat, spécialités et, le cas échéant, options facultatives choisies,
  - Épreuves obligatoires et ordre des langues LVA/LVB,
  - Conservation de notes.
- Si nécessaire, les informations devront être corrigées en rouge sur la confirmation d'inscription.

Pour finaliser mon inscription, j'envoie **par courrier postal au plus tard le 10 novembre 2026, cachet de la poste faisant foi**, ma confirmation d'inscription vérifiée, datée, signée et les pièces justificatives listées ci-après à :

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
DEC 3 - Inscription au BGT
31 rue de l'Université
34064 Montpellier cedex 2

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Une photocopie lisible de ma pièce d'identité (CNI, passeport ou carte de séjour en français),
- Une photocopie de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) si je suis de nationalité française, ou si je possède la double nationalité.

À défaut :

- Pour les candidats seulement convoqués à la JDC, l'attestation établie par leur centre du service national de rattachement les plaçant provisoirement en règle au regard de leurs obligations de service national,
- Ou pour les candidats non encore convoqués à la JDC, l'attestation de recensement délivrée par la mairie,
- Ou pour les candidats exemptés de la JDC, l'attestation individuelle d'exemption.

- Pour les candidats présentant une inaptitude totale ou partielle, le certificat médical d'inaptitude à la pratique d'éducation physique et sportive à télécharger sur le site de l'académie de Montpellier.
- Tout autre document demandé selon ma situation (ex : relevé de notes d'un baccalauréat obtenu lors d'une session précédente, dernier relevé de notes pour les candidats précédemment inscrits dans une autre académie…).

- **Tout dossier non parvenu au bureau du baccalauréat dans les délais impartis entraînera l'annulation de l'inscription.**
- **Toute pièce complémentaire demandée par la DEC devra être transmise au plus tard le 25 novembre 2026 à 12 h, délai de rigueur, sous peine d'être radié(e) des listes d'inscription à l'examen.**

- Au-delà de la fermeture, les modifications (suite à des erreurs de saisie concernant votre identité ou parce qu'il ne vous a pas été possible de saisir une dispense liée à un aménagement ou à l'EPS) seront effectuées par nos services.
- Vous pouvez nous indiquer les modifications avec la confirmation d'inscription **modifiée en couleur rouge**, au plus tard le 15 janvier 2027, par mail à l'adresse suivante : ce.decinscription@ac-montpellier.fr

CONVOCATION AUX ÉPREUVES

- Vous serez averti(e) par mail de la mise à disposition d'un ou plusieurs documents dans votre espace candidat vous indiquant les dates, les horaires et les lieux d'épreuves.

RÉSULTATS ET RELEVÉS DE NOTES

- Les informations concernant les résultats du premier groupe de l'examen du baccalauréat seront consultables sur le site de l'académie de Montpellier. Les résultats présentés sur cette page ne peuvent servir de justificatif d'obtention du baccalauréat.
- **Votre relevé de notes officiel, signé et tamponné au format PDF sera disponible dans votre espace candidat CYCLADES dès la publication des résultats. Vous devez conserver précieusement ce document qui vous servira pour votre inscription dans l'enseignement supérieur.**

✦ FICHE REPÈRE N°3 – CHANGEMENT DE STATUT ET INTERRUPTION DE SCOLARITÉ

PASSAGE D'UN STATUT SCOLAIRE EN 1ÈRE À UN STATUT INDIVIDUEL EN TERMINALE

Si un candidat scolaire en classe de 1ère présente le baccalauréat l'année suivante au niveau de la classe de Terminale sous statut individuel, alors ses moyennes annuelles de classe de première sont prises en compte **s'il choisit de présenter les évaluations ponctuelles uniquement sur le programme de Terminale**. Il peut aussi choisir de renoncer à ses moyennes de la classe de 1ère : **il doit dans ce cas s'inscrire sur le programme du cycle Terminal** pour l'ensemble des évaluations ponctuelles et présenter une évaluation ponctuelle sur le programme de 1ère de l'enseignement de spécialité non poursuivi.

Quel que soit le choix du candidat concernant les évaluations ponctuelles, **il conserve les notes obtenues aux épreuves anticipées**.

PASSAGE DE LA VOIE GÉNÉRALE VERS LA VOIE TECHNOLOGIQUE

SCOLARISATION EN 2025-2026	SCOLARISATION EN 2026-2027	DISPENSES AUTOMATIQUES
Classe de 1ère ou TERMINALE GÉNÉRALE	TERMINALE TECHNOLOGIQUE	↘ Enseignement de spécialité non poursuivie ↘ Épreuve d'évaluation commune en mathématiques de 1ère **NB : les notes obtenues en enseignement scientifique et en spécialité non poursuivie ne sont pas conservées et n'entrent pas dans le calcul de la moyenne générale de l'examen.**

PASSAGE DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE VERS LA VOIE GÉNÉRALE

SCOLARISATION EN 2025-2026	SCOLARISATION EN 2026-2027	DISPENSES AUTOMATIQUES
Classe de 1ère ou TERMINALE TECHNOLOGIQUE	TERMINALE GÉNÉRALE	↘ Enseignement de spécialité non poursuivie ↘ Épreuve d'évaluation commune en enseignement scientifique de 1ère **NB : les notes obtenues en enseignement commun de mathématiques et en spécialité non poursuivie ne sont pas conservées et n'entrent pas dans le calcul de la moyenne générale de l'examen.**

CHANGEMENT DE SÉRIE EN VOIE TECHNOLOGIQUE

SCOLARISATION EN 2025-2026	SCOLARISATION EN 2026-2027	DISPENSES AUTOMATIQUES
Classe de 1ère ou TERMINALE TECHNOLOGIQUE	TERMINALE TECHNOLOGIQUE D'UNE AUTRE SÉRIE	➘ Enseignement de spécialité non poursuivie **NB : la note obtenue en spécialité non poursuivie n'est pas conservée et n'entre pas dans le calcul de la moyenne générale de l'examen.**

PASSAGE DE LA VOIE PRO VERS LA VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE

Les candidats au baccalauréat général ou technologique qui ont été scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de la voix professionnelle :

- Sont dispensés de présenter une moyenne annuelle de leurs résultats pour la classe de première. **La note d'évaluation chiffrée des résultats du candidat porte uniquement sur l'année de terminale général ou technologique**. Ils peuvent également, sur leur demande, être dispensés des épreuves anticipées de français et de mathématiques.
- Sont dispensés, sur leur demande, de présenter leurs résultats en langue vivante B (LVB) pour le cycle terminal, s'ils ont été scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de la voie professionnelle dans laquelle la LVB n'est pas un enseignement obligatoire. **Les candidats bénéficiant de cette dispense sont autorisés à choisir une langue vivante C (LVC), à condition qu'elle ne fasse pas partie des langues pouvant être choisies au titre d'une langue obligatoire**.

INTERRUPTION AU COURS DU CYCLE TERMINAL

Les candidats individuels n'ayant pas présenté les épreuves du baccalauréat l'année suivant leur présentation des épreuves anticipées en cas de force majeure ou de résidence à l'étranger dûment justifiée, **conservent pour une durée d'un an les notes des épreuves anticipées et celles obtenues aux évaluations ponctuelles présentées sur le programme de 1ère**.

✦ FICHE REPÈRE N°4 – INTERRUPTION ET RÉINSCRIPTION AU BACCALAURÉAT

RÉINSCRIPTION APRÈS UN OU PLUSIEURS ÉCHECS AU BACCALAURÉAT

SITUATION	MODALITÉS DE PASSAGE DE L'EXAMEN
Réinscription après un premier échec au baccalauréat	↘ Conservation des notes de 1ère avec possibilité de repasser, **sur demande du candidat**, tout ou partie des épreuves anticipées (épreuves écrite et/ou orale de français, et/ou épreuve de mathématiques) ↘ Perte des notes du CC de Terminale ↘ Bénéfice[1] automatique* des notes égales ou supérieures à 10 obtenues aux épreuves terminales du premier groupe, avec possibilité de les repasser, **sur demande du candidat** (philosophie, enseignements de spécialité, Grand Oral)
Réinscription après plusieurs échecs au baccalauréat	↘ Perte de l'intégralité des notes obtenues en 1ère et non conservation des notes du CC de Terminale ↘ Bénéfice[1] automatique* des notes égales ou supérieures à 10 obtenues aux épreuves terminales du premier groupe, avec possibilité de les repasser, **sur demande du candidat** (philosophie, enseignements de spécialité, Grand Oral) ↘ Présentation à la même session du baccalauréat des épreuves terminales, **épreuves anticipées et spécialité non poursuivie comprises** ↘ Prise en compte des résultats du CC de Terminale pour les 2 années, avec des coefficients doublés

** Si le dossier a été initialisé à partir de celui de l'année précédente ; voir l'**annexe 2** pour demander la renonciation du bénéfice de notes*

[1] **Dans la limite des cinq sessions qui suivent la première session à laquelle le candidat s'est présenté**

RÉINSCRIPTION APRÈS UN SUCCÈS AU BACCALAURÉAT

Un candidat titulaire d'un baccalauréat général ou technologique qui souhaite se réinscrire, peut représenter l'intégralité des épreuves **ou demander à être dispensé de certaines épreuves**. Dans ce dernier cas, il devra présenter uniquement les épreuves suivantes :

	BACCALAURÉAT GÉNÉRAL OBTENU		BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE OBTENU	
BACCALAURÉAT 2027	AVANT 2021	À PARTIR DE 2021	AVANT 2021	À PARTIR DE 2021
Général	↘ 2 spécialités ↘ Grand Oral	↘ 2 spécialités, dont au moins 1 différente	↘ 2 spécialités ↘ Grand Oral ↘ Philosophie	↘ 2 spécialités ↘ Philosophie
Technologique	↘ 2 spécialités ↘ Grand Oral	↘ 2 spécialités	↘ 2 spécialités ↘ Grand Oral	↘ 2 spécialités, dont 1 enseignement spécifique différent si même série

✦ FICHE REPÈRE N°5 – ÉPREUVES DE 1ÈRE (DÉROGATIONS ET CONSERVATION DES NOTES)

LES DÉROGATIONS POUR LES ÉPREUVES DE PREMIÈRE

Certaines situations limitatives, mentionnées dans le tableau ci-dessous, permettent à un candidat au baccalauréat de présenter les épreuves anticipées en même temps que les épreuves terminales.

➘ **Candidat pouvant bénéficier d'une dérogation pour subir les épreuves de première au cours de l'année de Terminale :**

SITUATION DU CANDIDAT	PIÈCE(S) À FOURNIR
Candidat âgé de 20 ans au 31 décembre de l'année de l'examen	Photocopie de la carte d'identité
Candidat ayant un enfant à charge au moment de l'inscription	Photocopie du livret de famille à jour
Candidat de retour en formation initiale	Toute pièce justifiant l'interruption de scolarité
Candidat régulièrement inscrit aux épreuves anticipées qui n'aurait pu subir ces épreuves ou ne les aurait que partiellement subies à la session normale et à la session de remplacement en cas d'absence justifiée liée à un événement indépendant de sa volonté	Document justifiant l'absence involontaire ou le cas de force majeure (certificat médical si raison de santé)
Candidat résidant temporairement à l'étranger au niveau de la classe de 1ère. Candidat résidant de façon permanente à l'étranger où il n'y a pas de centre d'examen, ou un centre d'examen trop éloigné de sa résidence	Attestation de résidence délivrée par le consulat
Candidat ayant échoué au baccalauréat général ou technologique et se présentant à nouveau	Photocopie du relevé de notes du baccalauréat de la dernière session présentée
Candidat ayant subi les épreuves anticipées de 1ère qui ne s'est pas inscrit au baccalauréat l'année suivante	Photocopie du relevé de notes de 1ère et justificatif de la non inscription à la session normale suivante du baccalauréat
Candidat titulaire d'un baccalauréat général ou technologique ou professionnel, ou du brevet de technicien ou technicien agricole	Photocopie du diplôme ou attestation de réussite
Candidat titulaire d'un diplôme étranger sanctionnant des études d'un niveau et d'une durée comparables à ceux des études secondaires françaises	Photocopie du diplôme étranger et du relevé de notes
Candidat ayant changé de voie ou de série au niveau de la classe Terminale et n'ayant pas subi les épreuves anticipées	Photocopie du relevé de notes de la dernière session présentée

Les candidats pouvant bénéficier de la conservation des notes d'épreuves de première :

SITUATION DU CANDIDAT	PIÈCE(S) À FOURNIR
Candidat titulaire ou ayant échoué à un baccalauréat général ou technologique, qui se présente à la session consécutive à son succès ou à son ajournement, dans la même voie ou dans une autre voie	Photocopie du relevé de notes de la session précédente
Candidat régulièrement inscrit au baccalauréat, mais qui n'aurait pu subir aucune des épreuves à la session normale et à la session de remplacement, en cas d'absence justifiée liée à un événement indépendant de sa volonté, conserve pour la session suivante les notes des épreuves anticipées	Photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées et pièces justificatives de l'absence involontaire ou du cas de force majeure, pour chacune des deux sessions (certificat médical si raison de santé)
Candidat résidant temporairement à l'étranger après avoir subi les épreuves anticipées, pour l'une des deux sessions qui suivent	Photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées et attestation de résidence à l'étranger
Candidat concerné par la conservation des notes (cf. ci-dessus), sollicitant le bénéfice de la conservation de notes (pour cinq sessions consécutives au 1er échec), à condition que celles-ci soient égales ou supérieures à 10/20	Relevé de notes de la dernière session du baccalauréat présentée

ANNEXE ❶ – FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE REMPLACEMENT 2027

ACADÉMIE DE MONTPELLIER *Liberté* *Égalité* *Fraternité*	RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS 31 RUE DE L'UNIVERSITÉ 34064 MONTPELLIER - CEDEX 2 ce.dec3septembre@ac-montpellier.fr

À COMPLÉTER PAR LE CANDIDAT SOUHAITANT S'INSCRIRE AUX ÉPREUVES DE REMPLACEMENT

ATTENTION : DOCUMENT À ENVOYER PAR LE CANDIDAT IMPÉRATIVEMENT DANS LES 72 HEURES MAXIMUM APRÈS L'ÉPREUVE CONCERNÉE

JE SOUSSIGNÉ(E)

Nom et prénom : _ _ _

ANNEXE ❷ – FORMULAIRE DE RENONCIATION AU BÉNÉFICE DE NOTES

ACADÉMIE DE MONTPELLIER *Liberté* *Égalité* *Fraternité*	RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS 31 RUE DE L'UNIVERSITÉ 34064 MONTPELLIER - CEDEX 2 ce.decinscription@ac-montpellier.fr

À COMPLÉTER PAR LE CANDIDAT REDOUBLANT SOUHAITANT RENONCER À UN BÉNÉFICE DE NOTES

DOCUMENT À JOINDRE À LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION ET AUX PIÈCES JUSTIFICATIVES DU CANDIDAT REDOUBLANT

JE SOUSSIGNÉ(E)

Nom et prénom : _

Date et lieu de naissance : _

Numéro candidat : _

Établissement d'inscription : _

Numéro de téléphone : _

Adresse mail : _

Voie de l'examen (générale ou technologique) : _

DÉCLARE VOULOIR REPASSER LA OU LES ÉPREUVE(S) TERMINALE(S) SUIVANTE(S)

- ❒ Épreuve écrite de français
- ❒ Épreuve orale de français
- ❒ Épreuve écrite anticipée de mathématiques
- ❒ Épreuve(s) de spécialité (préciser) : _
- ❒ Épreuve de philosophie
- ❒ Épreuve du Grand Oral

Conformément aux articles D. 334-13 et D. 336-13, après un échec à l'examen du baccalauréat, les candidats peuvent conserver le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 qu'ils ont obtenues à chacune des épreuves terminales du premier groupe dans la limite des cinq sessions suivant la première session à laquelle ils se sont présentés. **Aucune mention ne peut alors leur être attribuée. La renonciation à un bénéfice de notes est définitive et seules les notes obtenues ultérieurement seront prises en compte pour l'obtention du diplôme.**

Fait à _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ le _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Signatures du candidat et de son représentant légal :

DOCUMENT D'IDENTITÉ

- ☐ Photocopie lisible de ma pièce d'identité (carte d'identité (recto/verso), passeport ou carte de séjour en français (recto/verso)).

JOURNÉE DÉFENSE CITOYENNETÉ

- ☐ Photocopie de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) si je suis de nationalité française, ou si je possède la double nationalité, **OU**
- ☐ Attestation établie par leur centre du service national de rattachement les plaçant provisoirement en règle au regard de leurs obligations de service national, **OU**
- ☐ Attestation de recensement délivrée par la mairie, **OU**
- ☐ Attestation individuelle d'exemption.

CANDIDAT PRÉSENTANT UNE INAPTITUDE TOTALE OU PARTIELLE À LA PRATIQUE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- ☐ Certificat médical d'inaptitude à la pratique d'éducation physique et sportive (à télécharger sur le site de l'académie de Montpellier) couvrant l'intégralité de la session 2026

JUSTIFICATIF POUR UNE PASSATION DES ÉPREUVES À LA FIN DU CYCLE TERMINAL ET SELON LA SITUATION DU CANDIDAT (SE REPORTER À LA PAGE 5 DE CE GUIDE)

- ☐ Photocopie du livret de famille à jour, **OU**
- ☐ Photocopie de l'ordre de convocation ou de l'état des services effectués, **OU**
- ☐ Photocopies du dernier contrat de travail et du dernier certificat relatif à la scolarité antérieure, **OU**
- ☐ Photocopie du document justifiant l'absence involontaire ou le cas de force majeure (certificat médical si raison de santé), **OU**
- ☐ Photocopie de l'attestation de résidence délivrée par le consulat, **OU**
- ☐ Photocopie du relevé de notes du baccalauréat de la dernière session présentée, **OU**
- ☐ Photocopies du relevé de note de 1ère et du justificatif de la non-inscription à la session normale suivante du baccalauréat, **OU**
- ☐ Photocopie du diplôme ou de l'attestation de réussite, **OU**
- ☐ Photocopie du diplôme étranger et du relevé de notes, **OU**
- ☐ Photocopie du relevé de notes de la dernière session présentée, **OU**
- ☐ Photocopie du relevé de notes de la dernière session du baccalauréat présentée.

Retour des pièces **au plus tard le 10 novembre 2026, cachet de la poste faisant foi.**
En cas de non réception des pièces justificatives, il vous sera demandé un justificatif de dépôt auprès des services de la poste.

Pour aller plus loin, consulter le site Eduscol en cliquant sur **ce lien**